

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 532^e séance tenue le 17 octobre 2011,
à 14 heures, à la salle Z-310 du Pavillon Claire-McNicoll

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales : M. Joseph Hubert; le vice-recteur aux projets stratégiques et aux partenariats : M. Raymond Lalande, le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés : M. Donat J. Taddeo; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Christian Baron, Mme Renée Béland, M. Pierre Bourgouin, Mme Thérèse Cabana, Mme Christine Cameron, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, M. Hugues Cormier, Mme Sophie Cuvelliez, M. François De Médicis, M. Gérard Domon, M. Daniel Dubreuil, Mme Aude Dufresne, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme France Houle, Mme Marianne Kempeneers, Mme Arlette Kolta, M. Claude Marois, M. Langis Michaud, M. Denis Monière, M. Antonio Nanci, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. Samir Saul, M. François Schiettekatte, M. Michel Seymour, M. Maurice Tardif, Mme Sylvie Vandaele, Mme France Varin, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Laurence Descarries, Mme Lisette Gagnon, Mme Frédérique Gardye, Mme Nicole Lavergne, M. David Lewis, Mme Yolande Parent, M. Laval Rioux, M. Richard J. Paradis, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Philippe Cambron, M. Colin Jauffret, Mme Marie-Philip Leduc, M. Robert Martin, M. Mychel Pineault, Mme Stéfanie Tougas; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Jean-Pierre Blondin, Mme Jacqueline Bortuzzo, Mme Josée Bourguignon, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, M. Pierre Ménard-Tremblay, M. Jean Renaud.

ABSENTS : la vice-rectrice aux affaires académiques : Mme Hélène David; un doyens : M. Pierre Moreau, le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, Mme Dianne Casoni, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. François Lespérance, M. Laurence McFalls, Mme Julie Messier, M. Serge Montplaisir, Mme Fahima Nekka, Mme Nathalie Trépanier, M. Jean-Pierre Vaillancourt, M. Daniel Weinstock; les représentants du personnel enseignant : M. Mychel Nyabenda, Mme Ekaterina Piskunova; un représentant du corps professoral : M. Christian Mascle; une représentante des étudiants : Mme Yvonne Ellis; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, Mme Paule Des Rivières, M. Matthew Nowakowski, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉS : les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Gilles Trudeau; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; les représentants du corps professoral : Mme Christine Colin, Mme Sylvie Cossette, M. Jérôme Del Castillo, Mme Monique Desroches, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Luc Valiquette; un représentant du personnel enseignant : Mme Claire Deschamps; une représentante des étudiants : Mme Yvonne Ellis, Mme Maude Marquis-Bissonnette, une observatrice : Mme Annie Sabourin.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton
PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Serge Larochelle
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Mireille Beaudet

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Corps professoral de la Faculté de médecine dentaire

Arlette Kolta, professeure titulaire au Département de stomatologie

Corps professoral de l'École d'optométrie

Claude Giasson, professeur titulaire

Fin de mandat

Aucune

AVIS DE DÉCÈS

Faculté des arts et des sciences

Monsieur François Wesemael, professeur titulaire au Département de physique, décédé le 28 septembre 2011.

Faculté de médecine

Monsieur Pierre Bois, ancien doyen de la faculté de médecine, décédé le 30 septembre.

Faculté de musique

Madame Maryvonne Kendergian (qui fut aussi connue sous le nom de Kendergi), professeure émérite de la Faculté de musique, décédée le 27 septembre 2011.

Faculté de pharmacie

Monsieur Louis Cartilier, professeur titulaire à la Faculté de pharmacie, décédé le 27 mai 2011.

Le recteur invite l'Assemblée à observer une minute de silence.

AU-532-1

ORDRE DU JOUR
A-21/532^o/846

AU-532-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/532^o/846.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 531^e séance tenue le 19 septembre 2011
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : recommandation au Comité exécutif de nommer deux membres au Comité de discipline
8. Comité de la planification
 - Orientations stratégiques
9. Comité de la recherche
 - 9.1. Politique sur la recherche avec les êtres humains
 - 9.2. Axes stratégiques
10. Rapport du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement
11. Rapport d'étape des présidents
 - 11.1. Comité du statut du corps professoral
 - 11.2. Comité sur l'offre de formation en région métropolitaine
 - 11.3. Comité permanent de la politique linguistique

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

12. Prochaine séance Le lundi 14 novembre 2011, à 12 h 30
13. Clôture de la séance

Deux ajouts sont demandés : que les noms des membres du Comité des sages mandaté pour étudier la situation de la Faculté de musique soient précisés, à la page 11, et que soit ajoutée, à la page 19, la remarque faite par Mme Anne-Marie Boisvert, quant à l'absence de spécificité des postes de membres au sein du Comité de la planification.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 531^e séance tenue le 19 septembre 2011, tel que complété.

AU-532-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL AU-532-3

À la demande de M. Samir Saul, la présentation électronique diffusée par le recteur lors de la 531^e séance sera déposée sur les pages wiki de l'Assemblée. Le recteur assure de plus que toutes ses présentations à l'Assemblée seront dorénavant ainsi rendues disponibles.

AU-532-4 CORRESPONDANCE AU-532-4

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-532-5 Période D'INFORMATION AU-532-5

AU-532-5.1 Rapport du recteur AU-532-5.1

Le recteur présente les faits saillants de la période particulièrement occupée écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée, avec la tenue des Entretiens Jacques-Cartier, les Rendez-vous du Savoir et les célébrations du 50^e anniversaire de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

Le recteur souligne d'abord les activités de réseautage auxquelles il a pris part dans le cadre des événements organisés par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Le 28 septembre, il a participé à la «La Table ronde : Causerie annuelle sur les enjeux économiques internationaux», en compagnie de MM. Sami Aoun, chercheur associé de la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM, Pierre Marc Johnson, avocat-conseil chez Heenan Blaikie, John Parisella, délégué général du Québec à New York et Michael Novak, vice-président directeur, membre du Bureau du président, Groupe SNC-Lavalin et, le 4 octobre, il a assisté au déjeuner-conférence de M. Jaime Lerner, ancien maire de Curitiba et ancien gouverneur de l'État du Paraná au Brésil, et du maire de Montréal, M. Gérald Tremblay.

En septembre, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), dont l'Université est fondatrice et qui y est toujours hébergée, célébrait son 50^e anniversaire. Le recteur a prononcé le mot de bienvenue du colloque et a fait partie de la table d'honneur du banquet tenu le 24 septembre pour marquer l'événement. Il signale également une rencontre fort intéressante avec le professeur Jean Tabi Manga, recteur de l'Université Yaoundé II – Soa, du Cameroun, dans le cadre de sa visite.

Le 2 octobre avait lieu l'ouverture officielle des 24^{es} Entretiens Jacques-Cartier, avec une remise de doctorats honorifiques lors de la séance inaugurale. Le candidat choisi par l'Université ayant été empêché, des doctorats remis à la suggestion de nos écoles affiliées, HEC Montréal et l'École Polytechnique, ont été décernés. Le lendemain, une Matinée de réflexion des présidents et recteurs d'universités sur le thème « Les enjeux universitaires de la mobilité internationale des talents » s'est déroulée.

Dans le cadre des Rendez-vous du Savoir, organisés par le CORIM, le recteur a participé au panel « Comment les entreprises et les universités peuvent mieux coopérer pour attirer les meilleurs talents? », qui a mis de l'avant certaines idées innovatrices.

À l'invitation de la Faculté d'aménagement, le recteur a prononcé les mots de bienvenue et de clôture de la Table ronde « Leçon d'histoire d'un concours : La Faculté d'aménagement en 1994 ». Il a aussi pris part, le 4 octobre dernier, à l'inauguration de la plateforme de chimie médicinale à l'IRIC. Le même jour avait lieu le lancement de la saison des Belles Soirées avec la grande conférence de Mme Rose-Marie Charest sur le thème « Le projet, source de bonheur », qui se déroulait simultanément en multimédia dans quatre salles et qui fut un grand succès.

À l'aide de diapositives électroniques, le recteur souligne que, lors de l'annonce nationale du Programme des chaires de recherche du Canada, à laquelle il a participé le 12 octobre dernier, l'Université a vu toutes les chaires existantes qui venaient à terme être renouvelées et une nouvelle chaire en gouvernance urbaine, de l'eau et des services publics attribuée au Département de géographie, pour un total de 7,8 M\$.

L'inauguration du Campus de l'UdeM à Laval, qui a eu lieu le 26 septembre, a été un succès qui a offert à l'Université une grande visibilité médiatique (*Désautels*, *Téléjournal* et RDI, de même que le Canal Argent). Les réalisations, au chapitre des clientèles, au sein de ce campus s'avèrent au-delà de nos objectifs et les étudiants qui le fréquentent ont exprimé beaucoup de satisfaction.

Sur le plan des médias, la tournée des recteurs montréalais, le 29 septembre, a permis au recteur de participer à l'émission *Daybreak*, diffusée sur CBC. Il y a notamment été interrogé sur les activités d'initiation à HEC, qui ont connu beaucoup de retentissement.

Au sein de l'institution, le recteur informe les membres qu'une réallocation des dossiers a eu lieu au sein de la direction : Mme Hélène David devient vice-rectrice aux relations internationales, francophonie et partenariats institutionnels, alors que M. Raymond Lalande devient titulaire du vice-rectorat aux études. Il continuera d'être responsable de deux projets spéciaux : l'École de santé publique et le démarrage du Campus Laval

Le recteur présente ensuite, assisté de diapositives électroniques, les plus récents classements du *Times Higher Education*. L'Université de Montréal figure cette année au 104^e rang du classement, une progression significative de 34 rangs par rapport à sa 138^e place en 2010, alors que, notamment, l'Université de Toronto a enregistré un recul de deux rangs. Parmi les universités canadiennes inscrites au classement, l'UdeM figure au 6^e rang cette année, alors qu'elle était 7^e l'an dernier. Au sein de la Francophonie, l'Université se classe 5^e, après l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (46^e rang), l'École Normale supérieure (59^e rang), l'École Polytechnique – France (63^e rang), qui sont toutes des écoles spécialisées, et l'Université Pierre et Marie Curie, qui, classée au 84^e rang, est la première université francophone à « vocation généraliste » au classement.

Quelques changements à la méthodologie de ce classement, parmi les plus réputés et les plus consultés, expliquent en partie ce gain : une pondération plus forte a été accordée aux indicateurs de l'internationalisation des universités et un critère de proportion de publications scientifiques ayant un coauteur de l'étranger a été introduit. L'Université de Montréal, qui accueille le plus d'étudiants étrangers au Québec et dont le tiers des publications scientifiques sont réalisées en collaboration avec des chercheurs internationaux, a donc bénéficié de l'ajout de ces nouveaux indicateurs.

Au chapitre des honneurs, le recteur félicite les membres de la communauté qui se sont récemment distingués. Le 29 septembre dernier, l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) a souligné la contribution exceptionnelle à la recherche scientifique de trois professeurs et une étudiante de l'UdeM en leur remettant des prix lors de son gala annuel. M. Michel Bouvier, professeur titulaire au Département de biochimie et chercheur principal à l'Institut de recherche en immunologie et en oncologie (IRIC), est le récipiendaire du prix Adrien-Pouliot, qui souligne la coopération scientifique avec la France.

M. Benoît Melançon, professeur titulaire au Département des littératures de langue française et directeur scientifique des Presses de l'Université de Montréal, s'est vu attribuer le prix André-Laurendeau pour le secteur sciences humaines. Le prix Léo-Pariseau, pour les recherches en sciences biologiques et en sciences de la santé, a été décerné à M. Claude Perreault, professeur en immunologie et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en immunobiologie, ainsi que premier Québécois à réaliser une greffe de moelle osseuse. Mme Stéphanie Briaud, étudiante au doctorat au Département d'histoire, a remporté le prix de vulgarisation scientifique pour son texte intitulé « L'isiacologie : Isis et Osiris chez les Romains ». L'isiacologie est une toute jeune discipline qui s'intéresse aux cultes d'origine égyptienne, les cultes isiaques.

Lors de la Soirée-bénéfice « Prix Femmes de mérite du Y des femmes » tenue le 26 septembre, trois membres de notre communauté ont été honorées pour leur leadership et leur engagement. Mme Louise Nadeau, professeure de psychologie et experte dans le domaine des dépendances, est lauréate dans la catégorie Éducation. La pédiatre urgentiste Joanne Liu, adjointe de clinique de pédiatrie à la Faculté de médecine de l'UdeM et attachée au CHU Ste-Justine de même qu'à Médecins sans frontières, a été honorée dans la catégorie engagement communautaire. Enfin, Mme Geneviève Bois, étudiante en médecine qui est aussi coordonnatrice régionale pour les Amériques de *l'International Federation of Medical Students' Associations*, a reçu le prix Jeune femme de mérite, qui salue une femme de 18 à 29 ans exerçant un leadership au travail, aux études ou dans ses activités parascolaires.

Le recteur termine en soulignant que, dans le cadre de la 2^e édition des Rendez-vous du Savoir, M. Éric Deneault, doctorant en biologie moléculaire de l'IRIC, a été retenu parmi les meilleurs chercheurs de la relève et nommé chercheur étoile. Il a été reconnu pour ses travaux à l'origine d'une première mondiale en recherche sur les cellules souches, qui permet d'améliorer l'efficacité des greffes de moelle osseuse et facilitera également le recours à la greffe pour les patients atteints de leucémie.

Le président des délibérations invite ensuite les membres à adresser au recteur quelques questions sur son rapport.

M. Philippe Cambron réfère aux changements annoncés dans l'équipe de direction et demande quelle sera la teneur du mandat de Mme Hélène David. Le recteur précise que la vice-rectrice sera chargée de tout ce qui touche à l'affirmation de notre nature francophone, qui constitue une partie de notre image de marque, ce qui s'arrime avec son mandat d'internationalisation. Elle sera aussi responsable, notamment, de l'amélioration de la qualité de la langue et de l'usage du français dans nos communications internes.

Référant aux propos du recteur au sujet des Entretiens Jacques-Cartier qui se sont déroulés à Montréal récemment, M. Denis Monière s'inquiète du peu de visibilité qui semble réservée à l'UdeM, pourtant à l'origine de l'événement en 1987, alors que de très nombreux partenaires se sont joints au fil des ans. Il demande au recteur si une réflexion a été entreprise sur l'évolution de notre statut au sein de cette organisation. Le recteur, évoquant le développement des Entretiens Jacques-Cartier, issus de l'initiative d'un petit groupe dont nous étions, jusqu'à la centaine de partenaires, académiques, mais aussi socio-économiques, actuels, déclare se poser les mêmes questions que M. Monière quant au rôle de l'Université de Montréal au sein de l'organisation et affirme songer, de concert avec la vice-rectrice David, à consulter notre communauté à ce sujet. Il souligne qu'il faut se garder de conclure précipitamment et que toutes les universités du Québec y sont présentes, à l'exclusion de l'Université Laval, qui s'est retirée l'an dernier. Le recteur précise, en réponse à la question complémentaire de M. Monière, que cette réflexion pourrait avoir lieu dès janvier prochain.

M. Jean Portugais évoque une déclaration faite par le recteur dans le cadre des Rendez-vous du Savoir 2011, au sujet du thème soumis aux panélistes sur la coopération entre l'université et l'entreprise, qui a été rapportée dans *Le Devoir* du 7 octobre dernier. Il observe que la réponse du recteur

semblait s'écarter de la position traditionnelle en ce qu'elle affirme que les cerveaux devaient correspondre aux besoins des entreprises et que les universités pouvaient mieux faciliter le travail des entreprises. Le recteur fait remarquer que la citation, qui référait à la collaboration devant les besoins en recrutement du secteur biopharmaceutique, ne reflétait qu'une petite partie de ses propos, alors qu'il avait précisé que l'université n'a pas pour seule mission de contribuer au développement économique, mais aussi à toutes les dimensions de la vie sociale. L'innovation n'est pas cantonnée au domaine scientifique, elle englobe aussi les domaines culturel et social et vise à s'adresser à tous les aspects des secteurs des lettres, des sciences humaines, de la politique publique, de la culture, de l'économie, etc. En aucun cas, ses propos n'allaient à l'encontre de la recherche libre. Il tient à rassurer M. Portugais sur le fait qu'il avait abordé le sujet de manière complète et cohérente avec ses positions traditionnelles.

En l'absence d'autres questions sur le rapport du recteur, le président des délibérations invite l'assemblée à aborder le point suivant.

AU-532-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-532-5.2

À titre de fiduciaire, M. Jean Portugais rappelle la tenue prochaine de l'assemblée générale annuelle du Régime de retraite, le 2 novembre à 15 h 30, à l'amphithéâtre K-500 du Pavillon Roger-Gaudry et invite les membres à y participer en nombre.

AU-532-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-532-6

M. Claude Marois, rappelant l'installation, qui devait être temporaire, du Département de géographie dans l'immeuble Strathcona il y a maintenant 30 ans, souligne que de graves problèmes de salubrité et de santé et sécurité au travail existent dans ce pavillon. Des infiltrations d'eau, la présence de moisissures et de champignons dans certains locaux de même que des problèmes de qualité de l'air et de contrôle de température affligent les usagers des lieux. Deux salles de classe ont même été fermées par le directeur du département. Il dit craindre que les mesures mises en œuvre depuis quelques semaines ne soient que d'ordre « cosmétique »; au terme de l'opération nettoyage qui a eu lieu, les moisissures et les odeurs reviennent déjà. L'immeuble date de 1904; l'état des lieux, des installations et des équipements s'avère inadapté à l'enseignement et à la recherche universitaires du XXI^e siècle. La vétusté et le délabrement des locaux sont tels que le département limite les visites de collaborateurs de l'extérieur. Soulignant que la situation est invivable, il demande au recteur si le Département de géographie peut compter sur la direction pour régler définitivement ces problèmes et donner aux membres et aux étudiants un environnement de qualité pour l'enseignement et la recherche.

Le recteur distingue deux éléments : l'insalubrité, qui touche à la santé et à la sécurité des personnes, et la décrépitude des installations. Les considérations de santé et de sécurité au travail sont des priorités à l'égard desquelles il n'y aura aucun compromis. Il rappelle qu'à titre de vice-recteur exécutif, l'une de ses premières actions avait été de relocaliser le personnel de la Direction des ressources humaines lorsqu'il s'est avéré que l'environnement de leur immeuble était susceptible d'engendrer des problèmes respiratoires graves. Si la santé est en jeu, l'action sera immédiate. Quant au second élément, il rappelle que le réaménagement du département dans des locaux adaptés aux fonctions universitaires modernes s'accomplira par la relocalisation dans le Pavillon des sciences du Campus Outremont. Jusqu'à l'ouverture du Pavillon Outremont, il n'est malheureusement pas possible de rebâtir le bâtiment Strathcona, dont l'Université n'est que locataire, même si elle déploiera tous les moyens dont elle dispose afin d'atténuer les inconvénients pour les usagers.

En question complémentaire, M. Marois observe que la disparition, à court terme, de l'espoir constant de déménagement qui a toujours justifié la tolérance des membres du département depuis vingt ans, est source de grave démobilitation et demande ce qui sera fait pour remédier. S'il est nécessaire pour quiconque de se convaincre de la gravité de la situation, il propose la tenue d'une prochaine séance de l'Assemblée dans ce pavillon! Le vice-recteur Éric Filteau convient avec M. Marois que quatre plans de déménagement, qui ont été élaborés au cours des années, sont demeurés des hypothèses. Il souligne cependant que le déménagement au Campus Outremont est une réalité, à propos de laquelle il devrait y avoir des annonces bientôt. Quant aux mesures entreprises par l'Université, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois, propriétaire de l'immeuble, a reçu une liste de corrections que nous demandons et qu'elle s'est engagée à faire. L'Université prend le dossier très au sérieux et continue, de concert avec la Ville d'Outremont et la Direction de la santé publique, à faire pression afin que le bâtiment soit remis dans un état acceptable. L'Université a par ailleurs reçu l'assurance que l'immeuble ne présentait pas de risque pour la santé et la sécurité des personnes et a même fait réaliser elle-même les mesures de qualité de l'air afin de s'en convaincre. Il réitère néanmoins que la véritable solution résidera dans le déménagement au Campus Outremont.

Le recteur intervient pour rappeler que l'ouverture du Pavillon Outremont est une nécessité absolue pour remédier aux problèmes de pénurie d'espace et de qualité des installations qui nous désavantagent par rapport aux autres universités. Il confesse que l'état de délabrement de certains de nos lieux lui fait parfois honte. Mais les solutions ne sont pas aussi aisées à trouver et à appliquer qu'on pourrait le souhaiter.

M. Laval Rioux, évoquant les données sur les hausses de clientèles qui ont été publiées le 5 octobre dernier, demande au vice-recteur Éric Filteau comment elles se répercuteront au plan budgétaire. Le vice-recteur confirme une augmentation totale, estimée pour l'année, de 1275 étudiants, dont 43 % (550 étudiants) pour le Campus Laval. Une hausse de clientèle de 170 étudiants, excluant le Campus Laval, avait déjà été anticipée dans le budget. Par rapport aux augmentations extrêmement importantes des dernières années, les réalisations demeurent modestes, si on fait exception du nouveau Campus Laval, qui est doté de son propre montage financier. Elles procureront une marge de manœuvre de 3 à 3,5 M\$, sur un budget de 700 M\$.

Rappelant qu'il s'était déjà inquiété auprès du précédent doyen du fait que le programme de médecine ait mis un terme au recours à des cadavres humains à des fins d'enseignement de la chirurgie, M. Denis Monière adresse à la doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, une question sur l'absence d'enseignement de l'anatomie, sauf pendant l'année de pré-médecine, de même que sur la fermeture du Département de pathologie. Il fait état d'expériences différentes à cet égard, à la Faculté de médecine de Cologne, voire même dans le programme de l'UdeM offert à Trois-Rivières, par rapport à ce qui est pratiqué à Montréal et constate que les cursus semblent différer grandement quant à l'anatomie, la pathologie et la dissection de cadavres. Faut-il craindre que cela affecte la qualité de la formation des futurs médecins, qui n'auront jamais eu l'occasion de se familiariser avec les réalités du corps humain?

D'emblée, la doyenne Boisjoly précise que le Département de pathologie n'est pas fermé. L'enseignement de l'anatomie est toujours assuré, mais par des professeurs de chirurgie et non plus de pathologie. Quant à la dissection de cadavres humains, elle observe qu'en Amérique du Nord, on tend de plus en plus à enseigner dans des centres de simulation. Des différences peuvent exister quant aux manières d'enseigner la médecine d'une faculté à l'autre et d'un pays à l'autre, sans que la qualité de la formation soit affectée.

M. François Schiettekatte souligne que des difficultés, sur le plan de la réservation de locaux, même pendant la période d'été, sont régulièrement éprouvées par les collègues qui organisent des colloques et des activités qui permettent à l'Université de rayonner internationalement. Il demande quelle est la

politique à cet égard et si on ne devrait pas envisager de permettre de réserver plus d'un an à l'avance pour ce genre d'événements.

M. Filteau rappelle que les locaux sont prioritairement réservés pour l'enseignement. Les autres activités doivent, dans leur nature, être compatibles avec la mission de l'institution. Il dit croire cependant qu'il puisse être possible de tenir compte des retombées d'un colloque pour l'Université dans la perspective d'assouplir la limite d'un an en matière de réservation de locaux et de faciliter ainsi l'organisation de tels événements.

M. Samir Saul demande à vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert, combien de professeurs ont été embauchés en 2011, sous les deux catégories distinctes que constituent les remplacements et la création de nouveaux postes.

La vice-rectrice assure que toutes les autorisations ont été données pour procéder au remplacement lors de départs de même que pour la création des 25 nouveaux postes convenus, voire davantage. Certains processus peuvent cependant être encore en cours au sein des unités. Mme Boisvert convient que les données exactes, pour 2010-2011 et la portion écoulée de 2011-2012, seront soumises lors d'une prochaine séance, conformément à la demande de M. Saul.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, référant à la situation au Département de géographie évoquée par M. Marois, précise que sa faculté est à revoir les équipements multimédias dont disposera le département pendant la période restante jusqu'à l'emménagement au Pavillon des sciences d'Outremont.

Mme Thérèse Cabana fait valoir que le Pavillon Marie-Victorin est aussi dans un piètre état et que les conditions n'y sont pas faciles. Elle demande si des mesures préventives sont appliquées. Les lieux y sont notamment, dit-elle, extrêmement sales. La situation financière de l'Université étant maintenant un peu moins tendue que lorsque la décision de réduire l'entretien ménager a été prise, une amélioration de ce côté pourrait-elle être envisagée?

Le recteur rassure d'abord Mme Cabana : l'Université peut compter sur les ressources qui travaillent au secteur Santé et sécurité pour intervenir en matière de prévention. Il observe, par ailleurs, que nous sommes l'Université qui dépense le moins au m² pour l'entretien et celle qui a le plus grand nombre d'étudiants qui utilisent les lieux. Les coûts d'une amélioration de l'entretien se traduiront évidemment par une augmentation des budgets de la Direction des immeubles, ce qui suscite souvent des critiques, notamment dans le présent forum. Il importera que tous soient cohérents à cet égard lorsque le sujet sera abordé.

Évoquant une augmentation du nombre des étudiants en situation de handicap, notamment avec des difficultés d'apprentissage, qu'il observe dans les cours de la Faculté des sciences de l'éducation, M. Maurice Tardif dit trouver l'évaluation des mesures palliatives requises difficile, puisqu'il ne dispose pas des ressources et des stratégies appropriées pour accueillir ces clientèles. Il demande davantage d'information à ce sujet, notamment quant aux considérations éthiques, à propos desquelles il se sent isolé en l'absence de balises institutionnelles claires.

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, remarque que ces clientèles, dites émergentes, sont en effet en hausse dans nos programmes. La création, cette année, du Centre étudiant de soutien à la réussite (CÉSAR) répond, entre autres, à ce besoin. Des conseillers peuvent prêter assistance aux professeurs aux prises avec ce genre de situation et des ateliers sur le soutien aux professeurs sont en développement. Le vice-recteur Lalande ajoute que l'augmentation de ces clientèles, déjà fortement perceptible dans les cégeps, devient graduellement plus manifeste dans les universités et requiert des aménagements de nos pratiques. Au-delà des inconvénients que

cela peut engendrer, il convient de considérer la grande valeur ajoutée qu'apportent, à la société dans son ensemble, les intégrations réussies.

M. Marois, toujours au sujet de l'état du Pavillon Strathcona, demande s'il est exact que le temps du concierge de soir aurait été réduit de quatre heures par l'entreprise chargée de l'entretien. M. Filteau, précisant qu'il s'agit d'un concierge en résidence, déclare qu'on procèdera aux vérifications nécessaires pour obtenir l'information exacte.

M. Milton Campos souhaite ajouter aux propos de Mme Cabana sur l'état déplorable du Pavillon Marie-Victorin en soulignant, notamment, les écarts de température importants qui sont notés entre diverses parties de l'édifice. L'entretien des salles de toilettes laissant particulièrement à désirer, il suggère que des fiches d'entretien soient apposées, qui permettraient de savoir rapidement si les tâches prévues ont bel et bien été effectuées, quand et par qui. Le vice-recteur Filteau précise que la réfection des salles de bains du Pavillon Marie-Victorin est prévue pour l'été prochain. La vétusté de certaines portions du campus justifierait des rénovations de près de 350 M\$, alors que nous ne pouvons y consacrer plus de 35 M\$. Cette limite impose l'étalement de certains travaux. Le recteur, s'étonnant de ce que ce forum vienne de consacrer trente minutes à discuter de l'état des toilettes sur le campus, déclare qu'un mode plus approprié pour assurer la circulation de ce type d'information vers les personnes responsables devra être mis sur pied.

M. Mario Grégoire précise que le nombre de plombiers employés à la Direction des immeubles a diminué de moitié, de quatorze à sept, à la suite des compressions budgétaires importantes pratiquées depuis vingt ans. Le campus de l'Université ayant une taille comparable à celle d'une petite ville, ce nombre est nettement insuffisant et les services en souffrent. Mme Anne-Marie Boisvert souligne qu'il conviendra, collectivement, de garder à l'esprit l'impact des diverses compressions budgétaires qui ont été imposées aux services (DI, DRH, DGTIC, etc.) au cours des dernières années lors de l'étude de nos orientations budgétaires.

AU-532-7

COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :
RECOMMANDATION AU COMITÉ EXÉCUTIF DE NOMMER
DEUX MEMBRES AU COMITÉ DE DISCIPLINE
A-21/532^o/847

AU-532-7

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

L'Assemblée universitaire recommande au Comité exécutif de nommer au Comité de discipline Mme Mylène Jaccoud (professeure titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences) et Mme Maria Rosaria Pandolfi (professeure titulaire au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences) comme membres, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2015.

AU-532-8

COMITÉ DE LA PLANIFICATION
- Orientations stratégiques
A-21/532^o/843

AU-532-8

Le recteur rappelle que ce dossier est en évolution depuis près d'un an. Les commentaires et suggestions qui ont été formulés par les membres lors de la présentation du projet à la séance de mai dernier ont été analysés par le Comité de planification. Le travail du Comité à ce sujet se traduit maintenant dans le document soumis pour adoption aujourd'hui, que la direction souhaite soumettre au

Conseil à sa séance du 31 octobre. Il insiste sur la nécessité, pour l'Université, de se doter d'une planification stratégique qu'elle pourra mettre de l'avant lorsqu'on lui en fait la demande.

L'un des membres du Comité de la planification, M. Denis Monière, précise que le texte a été repris par le Comité à de nombreuses reprises et que les principes qu'il exprime s'inscrivent dans le droit-fil des positions prises par cette Assemblée au cours des années. Il estime que le temps est venu de cesser d'épiloyer sur les détails et d'entériner les principes énoncés.

M. Éric Filteau résume, à l'intention des nouveaux membres de l'Assemblée, le processus de consultation et de travail en comité qui a mené au document proposé aujourd'hui.

M. Samir Saul demande si ce document est exclusivement destiné aux instances gouvernementales. S'il doit servir à d'autres fins, notamment pour incarner l'image publique de l'Université, M. Saul constate que sa rédaction, qu'il qualifie de malhabile, mérite encore un « toilettage » afin d'en améliorer le style et de lui donner le souffle qu'on attend d'une institution comme la nôtre.

M. Filteau précise que le document n'est pas seulement destiné aux instances gouvernementales. Il est aussi indispensable pour les fins internes de l'Université, afin d'arrimer ensuite nos projets et nos budgets. Tous ceux qui y ont collaboré ont contribué à sa rédaction et s'en sont déclarés satisfaits.

M. Maurice Tardif abonde et affirme qu'il faut, après avoir beaucoup écrit et réécrit un document, en arriver à mettre de côté les questions de style, qui sont souvent subjectives. Il constate que les commentaires de l'Assemblée ont été largement pris en compte et estime le temps venu de se prononcer sur le fond afin de mettre le point final au processus.

M. Campos, tout en convenant que le document, considéré globalement, est acceptable, déplore néanmoins que les observations qui ont été faites sur l'emploi de l'expression « transmission du savoir » n'aient pas été retenues. Selon lui, l'absence de référence à la « co-création » des connaissances donne l'impression d'une université traditionnelle.

M. Maurice Tardif fait valoir que l'idée même de la construction des connaissances étant un objet de controverse, dans le monde de l'éducation, il serait inopportun de présenter cela dans un document destiné à être notre « vitrine ».

Aucun autre membre n'ayant manifesté le souhait d'intervenir, l'Assemblée passe à la considération de la proposition.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte les orientations stratégiques du Comité de la planification, conformément au document A-21/532^e/843.

AU-532-9	<u>COMITÉ DE LA RECHERCHE</u>	AU-532-9
AU-532-9.1	<u>Politique sur la recherche avec les êtres humains</u> A-21/532 ^e /844	AU-532-9.1

À l'invitation du président des délibérations, la présidente du Comité de la recherche, Mme Lucie Parent, le président du Comité universitaire d'éthique de la recherche (CUÉR), M. François Bowen, et le vice-recteur à la recherche, M. Joseph Hubert, présentent les principes de la Politique proposée.

M. Bowen rappelle que le Comité universitaire d'éthique de la recherche (CUÉR), qu'il préside, a amorcé une réflexion sur les pratiques de gouvernance en matière d'éthique de la recherche.

Deux modifications sont soumises : la fusion de deux des cinq comités d'éthique de l'Université et l'ajout d'un siège de membre au sein du Comité de liaison en éthique de la recherche de l'Université de Montréal. Outre ce Comité de liaison en éthique de la recherche de l'Université de Montréal (CLÉRUM), qui est un forum de discussion sur les bonnes pratiques en matière d'éthique et un lieu d'échanges entre les membres des comités d'éthique des établissements affiliés et de l'Université, cinq comités d'éthique distincts œuvrent en ce moment à l'Université; en sus du comité universitaire (CUÉR), quatre comités sectoriels sont constitués. En raison de la rigidité des règles de composition actuelles, qui laisse peu de marge de manœuvre, il a été estimé plus efficace de proposer l'abrogation des anciennes règles et l'adoption de nouvelles, pour introduire les bonifications suggérées.

Il est d'abord proposé de fusionner, en un Comité d'éthique de la recherche en santé (CÉRES), les actuels Comité d'éthique de la recherche de la Faculté de médecine (CÉRFM) et Comité d'éthique de la recherche des sciences de la santé (CÉRSS). M. Bowen souligne que la fusion proposée entre le CÉRFM et le CÉRSS permettra une meilleure concertation et la rationalisation des opérations, qui se traduira notamment par la présence d'un coordonnateur à plein temps. Ce nouveau comité sera chargé des recherches avec des êtres humains réalisées par les chercheurs, étudiants et membres des unités qui étaient sous la juridiction des deux anciens comités sectoriels en y ajoutant, formellement, la Faculté de médecine vétérinaire, qui, dans les faits, soumettait néanmoins ses projets à l'évaluation éthique du CÉRFM depuis plusieurs années.

La seconde modification proposée ajoute un siège au Comité universitaire d'éthique de la recherche (CUÉR) afin que le président du Comité de liaison en éthique de la recherche de l'Université de Montréal (CLÉRUM) en devienne membre d'office, dans le but d'assurer la réciprocité. En effet, seule la présence, à titre de membre d'office, du président du CUÉR au sein du CLÉRUM était prévue. La présence des présidents au sein des deux comités permettra de resserrer les relations et favorisera la cohésion.

Mme Renée Béland, faisant état de son expérience de dix ans au Comité d'éthique de la recherche la Faculté de médecine (CÉRFM), alors qu'il y avait déjà beaucoup de dossiers à traiter, s'interroge quant au volume de dossiers dont le nouveau comité se trouvera investi. M. Bowen souligne que la présence d'un coordonnateur à temps plein de même qu'une nouvelle règle d'interprétation qui a été convenue devraient contribuer à restreindre le nombre de dossiers qui devront être traités en comité plénier.

M. Langis Michaud souhaite s'assurer que les modifications proposées n'entraîneront pas un recul par rapport aux améliorations qui ont été apportées au cours des dernières années quant aux délais de traitement, de même qu'à l'égard de l'expertise et de la stabilité dans la composition du comité. M. Bowen se dit convaincu que cela ne se produira pas.

Aucun autre membre n'ayant manifesté le souhait d'intervenir, l'Assemblée passe à la considération de la proposition.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte la Politique sur la recherche avec les êtres humains, conformément au document A-21/532^e/844.

AU-532-9.2

Axes stratégiques
A-21/530^e/835

AU-532-9.2

La présidente du Comité de la recherche, Mme Lucie Parent, rappelle que le document soumis aujourd'hui est le produit d'un processus d'actualisation du document de 2000 (mis à jour en 2006), entrepris il y a plusieurs mois, dans le cadre d'un mandat confié par l'Assemblée, à sa 527^e séance du 14 février 2011. Il est le résultat de nombreuses consultations avec les vice-doyens à la recherche et des travaux du Comité en séance. Une première version a été déposée auprès de l'Assemblée dès mai dernier, en vue de consulter les membres et de recueillir les questions et les suggestions devant, par la suite, alimenter le travail du Comité. En raison des ordres du jour chargés, le sujet n'a pu être abordé avant ce jour.

Le document, qui vise à mobiliser la communauté afin de confirmer le leadership de l'Université et à affirmer sa place dans le peloton de tête des grandes universités de recherche, recense les activités, regroupées dans trois grands secteurs : arts et lettres, sciences humaines et sciences sociales; sciences naturelles et mathématiques; et sciences biomédicales et de la santé. Il vise à cartographier les axes de recherche solidement implantés tout en mettant en évidence les secteurs en émergence au sein de l'Université. La présidente précise que toute tentative de résumer dans un document aussi bref la totalité des domaines du savoir dans lesquels l'Université excelle est une tâche ardue; il est donc possible que certains secteurs émergents ne soient pas représentés à leur juste valeur dans le texte proposé. Elle ajoute qu'il est prévu que le Comité se penchera à nouveau sur le document, à sa réunion de novembre prochain, à la lumière des commentaires qui seront formulés aujourd'hui et invite les membres à discuter du projet soumis.

Mme Thérèse Cabana souligne que certains éléments lui semblent manquants. Le document lui apparaît davantage comme un portrait de la situation actuelle que comme une planification stratégique. Elle demande si d'autres composantes seront ajoutées, afin de le compléter, notamment afin de préciser les bases de l'établissement de nos axes stratégiques.

Le vice-recteur à la recherche, M. Joseph Hubert, explique que le premier plan, produit en 2000, a été réalisé à la demande des grands organismes subventionnaires et faisait état de la répartition projetée de nos chaires de recherches, selon nos grands axes. Aujourd'hui, les chaires étant à peu près réparties, il n'y a plus guère de marge de manœuvre, sauf quant à d'éventuels ajouts de chaires. C'est ce qui explique l'addition du thème de l'économie numérique, en prévision d'un nouveau programme fédéral, évoqué à plusieurs reprises, qui serait consacré à ce sujet. Le vice-recteur convient qu'une annexe pourrait être ajoutée, qui ferait état des réalisations depuis le premier plan.

Mme Cabana demande si de véritables éléments de planification, sur 10 ou 15 ans, seront introduits. Le vice-recteur affirme que l'établissement des axes stratégiques s'est essentiellement appuyé sur nos forces et nos réalisations, dans le contexte des programmes actuels de financement. Il se dit convaincu que l'outil proposé permettra de bâtir rapidement si des développements devaient survenir. Procéder autrement serait, selon lui, un exercice purement théorique, qui n'en vaudrait pas la peine.

M. Louis Dumont tient à féliciter les membres du Comité, pour la qualité du travail accompli. Il observe cependant que l'appellation d'« orientations stratégiques » pourrait s'avérer plus appropriée. Il souligne également que l'ajout d'un lexique pourrait favoriser une meilleure compréhension des nombreux termes hautement techniques qui y figurent.

Le vice-recteur Hubert profite de la suggestion pour inviter les membres à acheminer leurs commentaires au Comité.

M. le doyen Breton constate que le document est très discret sur la recherche dans le champ de la théologie et des sciences des religions, alors que certains de ses pans de recherche sont carrément absents. Il souhaiterait qu'on soit davantage explicite à ce sujet, par égard pour les collègues qui œuvrent en ce domaine. Mme Parent l'incite fortement à lui faire parvenir ses suggestions.

Mme France Houle observe que, si la dimension juridique apparaît à quelques reprises dans le document, cela peut sembler insuffisant compte tenu du caractère « transversal » de la présence du droit dans la société. Elle déplore cependant que la dimension relative au travail ne soit pas véritablement présente dans les axes identifiés et suggère que cela soit pris en compte, vu le nombre de chercheurs, dans de nombreuses disciplines, dont les travaux s'inscrivent sous ce thème.

Mme Parent remercie les membres pour leur contribution à la réflexion entreprise par le Comité. Elle prend acte des observations formulées et invite l'Assemblée à lui adresser commentaires et suggestions en vue de la prochaine séance de travail du Comité.

AU-532-10

RAPPORT DU GROUPE SUR L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT
A-21/530^e/836

AU-532-10

À l'invitation du président des délibérations, M. Jean-Pierre Blondin, vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et président du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement, présente le contexte du rapport et en résume les principales recommandations.

En avril 2010, l'Assemblée mandatait le Groupe de travail pour faire rapport sur l'évaluation de l'enseignement. Le Groupe de travail a conduit ses travaux au cours du trimestre d'hiver 2011, période pendant laquelle il a tenu des rencontres, a analysé des documents et procédé à des consultations. Le Groupe, présidé par M. Blondin, est composé de quatre professeurs, un chargé de cours et deux personnes membres du personnel de soutien à l'enseignement. Son rapport ne statue pas sur toutes les questions relatives à l'évaluation de l'enseignement, ce qui aurait exigé une somme de travail nettement plus considérable. D'emblée, il constate que toute la question de l'évaluation de l'enseignement demeure complexe, depuis son introduction. Le tournant, à l'Université de Montréal, fut le Rapport McNicoll, en 2001, auquel le Groupe s'est référé au cours de ses travaux.

Le Groupe souhaite que l'équilibre qui existe en ce moment soit consolidé, même si les réflexions et les discussions actuelles doivent être poursuivies. Son rapport identifie cinq questions prioritaires, que M. Blondin présente brièvement :

- la nécessité de la clarification des finalités de l'évaluation, entre la promotion de la qualité de l'enseignement et les objectifs de nature davantage « statutaire », dans le cadre des processus de promotion et d'évaluation au terme de la période de probation;
- la nécessité de clarifier la portée de l'évaluation, notamment aux cycles supérieurs, mais aussi au premier cycle; particulièrement aux cycles supérieurs, la question du nombre très restreint de répondants et de l'évaluation de l'encadrement se pose. Le GEE recommande de poursuivre dans la voie de l'évaluation pour les prestations offertes à des groupes restreints; que dans les cas de groupes de moins de 5 répondants, les informations soient agglomérées jusqu'à l'atteinte de ce seuil. Il recommande cependant de continuer à surseoir à l'évaluation de

l'encadrement par les professeurs, du moins dans le contexte actuel d'application de la politique;

- la nécessité d'évaluer les modes d'administration des questionnaires d'évaluation : questionnaires remplis en ligne ou en classe, anonymat des répondants, confidentialité des résultats et autres questions liées à la procédure. Les avantages, au plan logistique, de l'introduction de l'évaluation « en ligne », alors que le besoin de manipuler et de traiter plusieurs milliers de questionnaires est éliminé, sont évidents. Le Groupe recommande cependant d'aller de l'avant prudemment de ce côté, en demeurant soucieux des éléments suivants : 1) le système doit être fiable; 2) la participation des étudiants doit être assurée (les universités qui recourent à l'évaluation en ligne constatent généralement une diminution importante du taux de participation); 3) la validité des résultats peut-elle être assurée lorsque plusieurs facteurs qui sont contrôlés lors de l'évaluation en classe ne le sont pas en ligne (sérieux des répondants, absence de concertation ou de « mot d'ordre », etc.)? ;
- le maintien et l'ajustement de l'évaluation aux modes inédits de prestation de cours : cours partiellement et entièrement en ligne, cours avec conférenciers, stages, etc. Le CEE recommande de maintenir la pratique de l'évaluation, avec les ajustements requis, dans ces cas; et,
- la rétroaction en cours de trimestre, à propos de laquelle le GEE a constaté l'existence de diverses pratiques; il en encourage le développement, mais recommande que ces mesures requièrent l'assentiment de l'enseignant et qu'elles soient pratiquées sur une base volontaire seulement.

Dans le contexte d'un passage à l'évaluation en ligne, M. Jean-Pierre Vaillancourt demande quel est le taux minimum de réponse acceptable pour assurer la validité des résultats. M. Blondin précise que le taux actuel est d'environ 70 %; il ne semble pas souhaitable de descendre sous la barre des deux tiers, car les résultats deviendraient moins persuasifs.

M. François Schittekatte déclare que, malgré son appui aux mesures d'évaluation de l'enseignement, il constate que le Rapport contient quelques affirmations qui lui semblent discutables, notamment quant aux commentaires libres. Il suggère, jusqu'à ce que de nouvelles solutions soient proposées, que les commentaires ne soient recueillis qu'à la demande du professeur ou du chargé de cours. Il propose aussi que la recommandation n° 7 quant à l'implantation de l'évaluation en ligne à compter de 2013 soit retirée, tant que les moyens d'assurer la validité statistique et l'intégrité des réponses ne seront pas identifiés. Il estime enfin que le souci d'éviter la concertation entre les « évaluateurs » n'est pas suffisamment présent, alors que beaucoup d'insistance est mise sur la préservation de l'anonymat des étudiants. Quant à la rétroaction en cours de trimestre, il déplore qu'en pratique, elle puisse se dérouler en l'absence du professeur, et sans requérir son accord préalable. Il propose que le Groupe de travail continue ses travaux, à la lumière des commentaires de l'Assemblée.

Le président des délibérations prend note de la suggestion et suggère d'y revenir au terme des discussions.

M. Blondin, après avoir assuré que les commentaires demeurent confidentiels, précise que des outils d'analyse existent pour permettre de déceler des constances résultant de la concertation, dans le contexte de l'évaluation en ligne. Quant à la rétroaction en cours de trimestre, il rappelle que le Groupe a recommandé que l'accord de l'enseignant soit formellement requis, tant à l'égard du principe que des modalités, sous la forme d'un « opting in » et non seulement d'un « opting out ».

M. Milton Campos affirme que les commentaires libres devraient être signés par les étudiants qui souhaitent en faire. Permettre qu'un professeur soit diffamé et ne puisse pas obtenir le nom de la personne qui a rédigé un tel commentaire équivaut à permettre la déresponsabilisation complète des étudiants à l'égard des propos qu'ils tiennent. Les commentaires sexistes, racistes ou injurieux ne devraient pas être transmis au professeur. Quant à la fiabilité et à la sécurité des mécanismes d'évaluation en ligne, il rapporte que l'an dernier, il a vu une page sur internet qui reproduisait toutes les évaluations des professeurs et chargés de cours de l'Université Western Ontario, ce qui l'incite à douter qu'un système d'évaluation en ligne puisse être totalement sécurisé.

L'amélioration de l'enseignement étant posée, dans le Rapport, comme l'une des principales finalités de l'évaluation, Mme Nicole Lavergne demande si l'atteinte de cet objectif a pu être mesurée. Quant au nombre en deçà duquel l'évaluation n'est pas valide, elle estime qu'il devrait être déterminé et connu. À l'Université du Québec à Chicoutimi, il y a eu abandon du processus en ligne par certaines unités, compte tenu du faible taux de participation. Elle demande ensuite si les résultats des expériences-pilotes d'évaluation en ligne que le rapport propose de conduire seront diffusés.

À la première question, M. Blondin répond qu'il n'y a pas eu de mesure systématique de l'amélioration de l'enseignement qui pourrait découler de la pratique de l'évaluation, même si, après 37 ans d'évaluation de l'enseignement, nous sommes enclins à croire qu'une amélioration en a résulté. Il affirme ensuite que si le pourcentage exact de répondants en deçà duquel les résultats cessent d'être fiables n'est pas clair, l'expérience des autres universités indique qu'un taux de participation inférieur à 50 % tend à être peu fiable. Il confirme que les résultats des expériences-pilotes en cours seront communiqués, après analyse.

Mme Lavergne souligne que dans un contexte de probation, le recours à l'évaluation en ligne d'un chargé de cours pourrait présenter des risques sérieux. M. Blondin convient que c'est un enjeu important et que c'est un souci que le Groupe a sérieusement considéré.

Outre l'économie de papier, M. Jean-Guy Sylvestre demande quels seraient les avantages de l'évaluation en ligne. M. Blondin fait valoir que des inconvénients et des coûts importants sont associés à l'impression du matériel, à son déplacement en salles de cours, à la surveillance, à la manutention et au traitement des questionnaires complétés. Le temps supplémentaire dont dispose l'étudiant qui remplit son questionnaire en ligne encouragerait aussi des analyses et commentaires plus riches. Il précise que l'évaluation en ligne semble donner de bons résultats dans certaines universités, notamment à McGill.

Mme France Varin intervient à propos de la recommandation n° 9, sur la rétroaction en cours de trimestre. S'appuyant sur l'expérience de la Faculté de pharmacie, elle suggère que les balises des mécanismes de rétroaction devraient être arrêtées : qui est responsable de l'organisation, qui y participe... Il faudrait aussi établir de manière plus marquée la nécessité de l'accord et de la présence du professeur.

M. Blondin réitère que les unités sont encouragées à développer des modes de rétroaction, mais cela doit demeurer sur une base volontaire. Il convient que la formulation du rapport ne met peut-être pas suffisamment l'accent sur la nécessité de l'accord de tous les intéressés, afin de garantir le succès du processus. Il dit d'ailleurs ne pas comprendre comment un processus de rétroaction, destiné à permettre des ajustements rapides dans l'enseignement d'un cours donné, offert à un trimestre donné, pourrait présenter quelque intérêt sans la participation, entièrement volontaire, de l'enseignant.

M. Philippe Gauthier soulève qu'il conviendrait de moduler la recommandation n° 1, car des dérives peuvent en résulter dans de très petites unités, où le même groupe peut être invité à évaluer le même professeur à plusieurs reprises au cours d'un trimestre, une fois dans un cours théorique et une autre fois dans le contexte d'un atelier ponctuel, quant à la même matière. M. Blondin convient qu'il existe des

cas où l'évaluation s'avère redondante. Il recommande, dans un tel cas, d'en informer le Service de soutien à l'enseignement afin qu'il en soit tenu compte.

M. Gauthier ajoute que l'idée d'agréger des résultats d'évaluation jusqu'à ce que leur nombre soit suffisamment significatif ne devrait pas être réservée aux cycles supérieurs, mais pourrait aussi trouver application au premier cycle.

Mme Aude Dufresne dit avoir constaté, au cours de ses nombreuses années d'enseignement, que la formalisation des processus d'évaluation et de rétroaction peut, dans certains contextes, influencer négativement sur l'ambiance d'un cours. Elle dit entretenir, par ailleurs, quelque doute quant à la corrélation entre les résultats académiques décevants et les évaluations et commentaires négatifs chez les répondants. Ce doute peut contribuer à miner la confiance des enseignants d'expérience à l'égard des évaluations de leur enseignement qui leur sont communiquées année après année, depuis plus de 30 ans dans certains cas. Elle affirme enfin être en désaccord avec le maintien de l'anonymat des commentaires; au-delà du simple fait que nous devrions pouvoir nous parler à visage découvert entre enseignants et étudiants, l'Université a, comme institution, l'obligation de contribuer à transmettre l'idée que chacun doit endosser les positions qu'il prend.

M. Philippe Cambron dit ne pas constater de climat de confrontation dans la pratique de l'évaluation de l'enseignement à l'Université. L'objectif des étudiants est également l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Selon lui, les commentaires écrits peuvent s'avérer utiles; dans les cas où des commentaires seraient déplacés, il faut s'assurer que des mécanismes de filtrage efficaces soient mis en œuvre pour les repérer et les retirer. La conservation de l'anonymat des répondants est, selon lui, primordiale compte tenu de l'importance du pouvoir détenu par les enseignants sur leurs étudiants. Quant aux pratiques de rétroaction en cours de trimestre qui tendent à se développer, il précise que la FAÉCUM conseille aux associations étudiantes d'en discuter avec les départements.

M. Jean-Pierre Vaillancourt souligne que certaines universités, comme celle de Guelph, exigent que les commentaires des étudiants soient signés. Il déplore aussi que, considéré globalement, le processus d'évaluation en classe consume des centaines d'heures de cours. Il demande enfin si la pratique de l'évaluation par les pairs, en usage dans d'autres universités, a cours parallèlement à l'évaluation de l'enseignement par les étudiants. Mme Cabana et M. Blondin l'assurent que l'évaluation par les pairs est pratiquée au moment de la promotion.

M. Raymond Lalande félicite les membres du Groupe de travail pour la qualité de leur propos. Il dit éprouver des difficultés à comprendre la sensibilité épidermique de certains à l'égard de l'évaluation, étant donné qu'il s'agit d'un outil dont le professeur a besoin pour améliorer sa prestation d'enseignement. Certains, dont des étudiants, sont parfois cyniques quant à l'utilité de l'évaluation. Il faut que les étudiants soient encouragés à participer. Le taux de participation constitue d'ailleurs son unique inquiétude devant l'éventuelle mise en ligne des questionnaires d'évaluation. Il observe enfin que le maintien de l'anonymat est justifié par l'existence de la relation d'autorité entre le professeur et l'étudiant, qui doit toujours avoir l'assurance, même dans le contexte de la rétroaction en cours de trimestre, de pouvoir s'exprimer librement en étant préservé du risque de représailles.

Référant à une intervention antérieure qui évoquait la possibilité de diffamation dans certains commentaires, Mme France Houle explique que la diffamation suppose la diffusion de propos attentatoires à la réputation. Puisque l'acte de diffuser requiert la communication à au moins un tiers, la rédaction d'un commentaire destiné au seul professeur ne saurait, en soi, constituer une diffamation. Il en va évidemment différemment lorsque ces propos sont relayés par les médias sociaux et elle estime, à cet égard, que les étudiants devraient être sensibilisés et éduqués aux règles de droit et d'éthique applicables, notamment en utilisant les moyens de communication avec les étudiants dont l'Université dispose.

Mme Houle déplore enfin la recommandation de surseoir à l'évaluation de l'encadrement par les professeurs, d'autant plus que le nombre d'étudiants inscrits aux études supérieures a considérablement augmenté, notamment au sein de sa faculté. Selon elle, l'exercice permettrait d'évaluer aussi les conséquences de l'augmentation du nombre d'étudiants sur la qualité de la formation dispensée. Elle termine, même si le rapport ne contient pas de recommandations à cet effet, en soulevant que les questionnaires ne comportent aucune question destinée à mesurer le développement des compétences.

Mme Boisvert, tout en constatant qu'il est normal que la nouveauté de l'évaluation en ligne inspire des craintes, estime que la lourdeur de la logistique associée au processus d'évaluation en classe milite en faveur du changement. Les étudiants doivent se voir rappeler que la participation, en classe ou en ligne, est leur responsabilité. Évaluer l'enseignement qui leur est offert est un droit pour les étudiants, mais aussi un devoir.

M. Louis Dumont remercie le Groupe de travail pour sa réflexion et les balises qu'il a posées. Au sujet des commentaires libres, il demande si un mécanisme de revue par un « comité de sages » pourrait être instauré, vu l'effet dévastateur que des commentaires inappropriés peuvent produire sur certains jeunes enseignants, qui en sont parfois totalement déstabilisés. Il remarque qu'au cours d'un programme d'études de baccalauréat, l'étudiant moyen pourrait être appelé à compléter plus d'une trentaine de questionnaires d'évaluation, l'exposant ainsi à un sentiment de répétition démobilisant. Dans ce contexte, il demande s'il serait possible de réfléchir sur d'autres modes d'évaluation (échantillonnage, groupes de discussion, etc.) qui pourraient être testés. Il précise qu'au sein de la Faculté de médecine, l'évaluation en ligne aurait dès maintenant été implantée pour certains cours.

Mme Renée Béland s'étonne de certains propos entendus quant à l'évaluation en ligne, étant donné que l'évaluation est déjà pratiquée en ligne à la Faculté de médecine, l'un des projets-pilotes se déroulant au sein du département de pharmacologie. Mme Hélène Boisjoly confirme et assure que le rapport du Groupe de travail a été transmis au comité chargé de l'évaluation au sein de sa faculté, afin de s'assurer de respecter les positions institutionnelles.

M. Jean Portugais convient que les commentaires des étudiants peuvent être utiles, même s'ils peuvent aussi contenir des injures et des attaques totalement inacceptables, ainsi qu'il lui a été donné de le constater dans ses fonctions syndicales. Compte tenu des dommages qui peuvent être causés aux enseignants dans de tels cas, même s'ils sont peu nombreux, il se dit convaincu que l'Université ne doit prendre aucune part dans la propagation de propos répréhensibles et doit se doter de règles rigoureuses à ce sujet, quitte à ne plus recueillir les commentaires. Il demande quels sont les mécanismes mis en place pour assurer que les commentaires discriminatoires, injurieux ou offensants soient bloqués. La responsabilité incombe-t-elle uniquement aux transpositeurs, qui décident de leur propre chef de remplacer un mot par un autre ou de ne pas reproduire un commentaire? Le cas échéant, quelle est la fiabilité du document qui résulterait des choix éditoriaux « personnels » de la personne chargée de faire la retranscription? M. Blondin, tout en reconnaissant que les mesures de filtrage sont toujours susceptibles d'amélioration, assure que les personnes qui font la transcription reçoivent des directives à cet égard.

M. Samir Saul estime que ce rapport, qui aborde des questions épineuses, est consistant et posé. Il constate cependant qu'on s'y est principalement arrêté sur ce qui se situe en amont du processus : comment procéder à l'évaluation, de la meilleure manière? Ce qui vient ensuite, en aval, semble avoir été ignoré : comment doit-on interpréter les résultats et comment relativiser les commentaires afin d'en tirer profit? Il conviendrait, selon lui, que le Groupe se penche sur ce second volet dans une perspective d'édification des étudiants et des enseignants quant à la valeur de ces instruments.

Mme Frédérique Gardye souhaite tout d'abord féliciter les membres du groupe de travail pour la qualité de la réflexion qu'ils ont menée. Deux aspects lui semblent cependant susciter

l'inquiétude. Premièrement, devant l'incertitude qui semble entourer la pratique de l'évaluation en ligne, elle demande si une stratégie de repli a été envisagée, advenant que des problèmes se posent. Deuxièmement, elle évoque des cas d'évaluation dite « formative » qui se sont déroulés de manière abusive, où les personnes en cause ont failli perdre leur emploi. Elle déplore que dans certaines unités, la participation à ce genre d'exercice ne soit pas présentée comme l'objet d'un choix offert aux chargés de cours, qui se voient confrontés à ce qui ressemble à une obligation. Elle ajoute aussi avoir constaté certains cas où les résultats de rétroactions se sont retrouvés entre les mains d'étudiants ou de cadres académiques. Elle s'enquiert des mesures envisagées par le Groupe pour éviter de telles dérives.

M. Blondin réitère que le Groupe de travail a été confronté, en matière de rétroaction en cours de trimestre, à des pratiques qu'il n'est pas de son ressort de prohiber ou de rendre obligatoires. Ses remarques à ce propos visent tout simplement à baliser et à encourager le développement des meilleures manières de faire. Si des pratiques inadéquates ou abusives existent, il faudrait que les enseignants les signalent. Quant à l'évaluation en ligne, il observe qu'il n'y a rien d'irréversible dans la décision d'y recourir. S'agissant d'une opération relativement légère, réalisable avec des logiciels peu coûteux, il demeurera toujours possible de faire marche arrière, au besoin, et de revenir aux modalités actuellement en usage.

En réponse à l'interrogation de M. Ben Amar quant au moment optimal pour procéder à l'évaluation d'un enseignement, M. Blondin fait valoir que des balises existent, mais que cela doit se dérouler avant la fin du trimestre où les étudiants sont inscrits au cours évalué.

Mme Sylvie Vandaele constate que l'évaluation en ligne ne permet pas le même contrôle qualitatif des facteurs que lorsqu'elle a lieu en classe. Elle demande également si on s'est penché sur la pondération à accorder aux divers éléments, objectifs et subjectifs, contenus dans l'évaluation, de façon à les distinguer. Elle donne l'exemple d'une question destinée à mesurer, objectivement, la remise d'un plan de cours, où sur trente répondants, un ou deux répondent négativement, alors qu'il y a clairement eu distribution du plan. Elle termine en déplorant que l'anonymat puisse entraîner, chez certains étudiants, une déresponsabilisation à l'égard de la teneur des commentaires qu'ils formulent. Bien que la protection contre les représailles lui paraisse un objectif louable, elle demande si la solution ne résiderait pas dans un système de semi-anonymat, qui permettrait de répondre à l'ensemble des préoccupations exprimées.

En matière de rétroaction en cours de trimestre, M. Langis Michaud fait remarquer que STUDIUM est un outil formidable pour connaître les réactions des étudiants dans le cadre d'un cours, qui peut même, par son utilisation judicieuse, permettre de rendre superflue la rétroaction formelle. Il suggère que les enseignants soient sensibilisés aux possibilités offertes par cette plateforme.

Même s'il dit comprendre la déception et la frustration ressenties par un enseignant à la lecture d'un commentaire désobligeant, M. Robert Martin insiste sur la nécessité d'assurer l'anonymat aux étudiants dans le processus d'évaluation de l'enseignement. Le rapport d'autorité explique que la peur puisse exister chez les étudiants et qu'elle puisse suffire à porter atteinte à l'intégrité du processus. Il termine en louant la qualité du travail accompli par le Groupe.

Mme Lisette Gagnon suggère que les mécanismes de rétroaction soient davantage balisés, compte tenu des différences importantes dans les contextes qui peuvent résulter, notamment, de la taille des groupes.

M. François Schittekatte, appuyé par le recteur, propose que le rapport soit retourné au Groupe de travail, afin qu'il puisse donner suite aux suggestions formulées et bonifier le document.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire décide du renvoi en comité, pour bonification, du rapport du Groupe de travail sur l'évaluation figurant au document A-21/530^e/836.

M. Louis Dumont demande s'il serait pertinent que l'Assemblée se penche sur la composition du Groupe de travail. Le président des délibérations l'informe que le Groupe de travail n'est pas un comité de l'Assemblée.

La clôture de la séance est ensuite demandée, en raison de l'heure tardive. Cette proposition est appuyée et adoptée à l'unanimité. Les points privilégiés qui suivent ne pourront donc être traités et seront reportés à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

AU-532-11 RAPPORT D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS AU-532-11

Ce point est reporté à la prochaine séance.

AU-532-11.1 Comité du statut du corps professoral AU-532-11.1
A-21/531^e/845 révisé

Ce point est reporté à la prochaine séance.

AU-532-11.2 Comité sur l'offre de formation en région métropolitaine AU-532-11.2
A-21/530^e/837

Ce point est reporté à la prochaine séance.

AU-532-11.3 Comité permanent de la politique linguistique AU-532-11.3

Ce point est reporté à la prochaine séance.

AU-532-12 PROCHAINE SÉANCE AU-532-12

La prochaine séance aura lieu le lundi 14 novembre 2011, à 12 h 30.

AU-532-13 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-532-13

Sur résolution, la séance est levée à 17 heures.

Adopté tel que présenté le 14 novembre 2011 – Délibération AU-534-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot